



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 14 Date de convocation : 12 septembre 2014

Séance du 18 septembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Régine MENTZLER, excusée

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/09/2014
3. Location de la chasse communale

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/09/2014

Le procès-verbal de la séance du 09/09/2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Lors de la séance du 9 septembre 2014, le conseil municipal avait souhaité attribuer en appel d'offres les lots de chasse 1 et 2. Après consultation de l'unité Forêt et Chasse de la Direction Départementale des Territoires, seul le lot 1 peut être attribué en appel d'offre, le lot 2 restant prioritaire pour l'actuel locataire (cf article 2-3 du cahier des charges).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer le point « 9, Chasse b, Convention de gré à gré » de l'ordre du jour de la séance du 9 septembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, estimant la proposition de prix du locataire du lot n° 2 trop basse, charge Monsieur le Maire de négocier ce prix à la hausse. Si le résultat de cette négociation

est positif, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de gré à gré ainsi que tout document y afférent.

Pour le lot n° 1, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer en adjudication avec une mise à prix de 6 500 €

Pour lancer ces procédures, le conseil municipal désigne les membres qui siégeront à la commission de location :

Sont désignés à l'unanimité : Jean-Claude ROHMER – Hubert HURSTEL – Denis OTT – Pascal VETTER.

Clôture de la séance à 20h30.



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 14 Date de convocation : 12 septembre 2014

Séance du 18 septembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Régine MENTZLER, excusée

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/09/2014
3. Location de la chasse communale

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/09/2014

Le procès-verbal de la séance du 09/09/2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Lors de la séance du 9 septembre 2014, le conseil municipal avait souhaité attribuer en appel d'offres les lots de chasse 1 et 2. Après consultation de l'unité Forêt et Chasse de la Direction Départementale des Territoires, seul le lot 1 peut être attribué en appel d'offre, le lot 2 restant prioritaire pour l'actuel locataire (cf article 2-3 du cahier des charges).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer le point « 9, Chasse b, Convention de gré à gré » de l'ordre du jour de la séance du 9 septembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, estimant la proposition de prix du locataire du lot n° 2 trop basse, charge Monsieur le Maire de négocier ce prix à la hausse. Si le résultat de cette négociation

est positif, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de gré à gré ainsi que tout document y afférent.

Pour le lot n° 1, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer en adjudication avec une mise à prix de 6 500 €

Pour lancer ces procédures, le conseil municipal désigne les membres qui siégeront à la commission de location :

Sont désignés à l'unanimité : Jean-Claude ROHMER – Hubert HURSTEL – Denis OTT – Pascal VETTER.

Clôture de la séance à 20h30.



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 14 Date de convocation : 12 septembre 2014

Séance du 18 septembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Régine MENTZLER, excusée

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/09/2014
3. Location de la chasse communale

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/09/2014

Le procès-verbal de la séance du 09/09/2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Lors de la séance du 9 septembre 2014, le conseil municipal avait souhaité attribuer en appel d'offres les lots de chasse 1 et 2. Après consultation de l'unité Forêt et Chasse de la Direction Départementale des Territoires, seul le lot 1 peut être attribué en appel d'offre, le lot 2 restant prioritaire pour l'actuel locataire (cf article 2-3 du cahier des charges).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer le point « 9, Chasse b, Convention de gré à gré » de l'ordre du jour de la séance du 9 septembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, estimant la proposition de prix du locataire du lot n° 2 trop basse, charge Monsieur le Maire de négocier ce prix à la hausse. Si le résultat de cette négociation

est positif, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de gré à gré ainsi que tout document y afférent.

Pour le lot n° 1, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer en adjudication avec une mise à prix de 6 500 €

Pour lancer ces procédures, le conseil municipal désigne les membres qui siégeront à la commission de location :

Sont désignés à l'unanimité : Jean-Claude ROHMER – Hubert HURSTEL – Denis OTT – Pascal VETTER.

Clôture de la séance à 20h30.



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 14 Date de convocation : 12 septembre 2014

Séance du 18 septembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Régine MENTZLER, excusée

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/09/2014
3. Location de la chasse communale

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/09/2014

Le procès-verbal de la séance du 09/09/2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Lors de la séance du 9 septembre 2014, le conseil municipal avait souhaité attribuer en appel d'offres les lots de chasse 1 et 2. Après consultation de l'unité Forêt et Chasse de la Direction Départementale des Territoires, seul le lot 1 peut être attribué en appel d'offre, le lot 2 restant prioritaire pour l'actuel locataire (cf article 2-3 du cahier des charges).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer le point « 9, Chasse b, Convention de gré à gré » de l'ordre du jour de la séance du 9 septembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, estimant la proposition de prix du locataire du lot n° 2 trop basse, charge Monsieur le Maire de négocier ce prix à la hausse. Si le résultat de cette négociation

est positif, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de gré à gré ainsi que tout document y afférent.

Pour le lot n° 1, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer en adjudication avec une mise à prix de 6 500 €

Pour lancer ces procédures, le conseil municipal désigne les membres qui siégeront à la commission de location :

Sont désignés à l'unanimité : Jean-Claude ROHMER – Hubert HURSTEL – Denis OTT – Pascal VETTER.

Clôture de la séance à 20h30.



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 14 Date de convocation : 12 septembre 2014

Séance du 18 septembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Régine MENTZLER, excusée

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/09/2014
3. Location de la chasse communale

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/09/2014

Le procès-verbal de la séance du 09/09/2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Lors de la séance du 9 septembre 2014, le conseil municipal avait souhaité attribuer en appel d'offres les lots de chasse 1 et 2. Après consultation de l'unité Forêt et Chasse de la Direction Départementale des Territoires, seul le lot 1 peut être attribué en appel d'offre, le lot 2 restant prioritaire pour l'actuel locataire (cf article 2-3 du cahier des charges).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer le point « 9, Chasse b, Convention de gré à gré » de l'ordre du jour de la séance du 9 septembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, estimant la proposition de prix du locataire du lot n° 2 trop basse, charge Monsieur le Maire de négocier ce prix à la hausse. Si le résultat de cette négociation

est positif, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de gré à gré ainsi que tout document y afférent.

Pour le lot n° 1, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer en adjudication avec une mise à prix de 6 500 €

Pour lancer ces procédures, le conseil municipal désigne les membres qui siégeront à la commission de location :

Sont désignés à l'unanimité : Jean-Claude ROHMER – Hubert HURSTEL – Denis OTT – Pascal VETTER.

Clôture de la séance à 20h30.



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 14 Date de convocation : 12 septembre 2014

Séance du 18 septembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Régine MENTZLER, excusée

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/09/2014
3. Location de la chasse communale

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/09/2014

Le procès-verbal de la séance du 09/09/2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Lors de la séance du 9 septembre 2014, le conseil municipal avait souhaité attribuer en appel d'offres les lots de chasse 1 et 2. Après consultation de l'unité Forêt et Chasse de la Direction Départementale des Territoires, seul le lot 1 peut être attribué en appel d'offre, le lot 2 restant prioritaire pour l'actuel locataire (cf article 2-3 du cahier des charges).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer le point « 9, Chasse b, Convention de gré à gré » de l'ordre du jour de la séance du 9 septembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, estimant la proposition de prix du locataire du lot n° 2 trop basse, charge Monsieur le Maire de négocier ce prix à la hausse. Si le résultat de cette négociation

est positif, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de gré à gré ainsi que tout document y afférent.

Pour le lot n° 1, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer en adjudication avec une mise à prix de 6 500 €

Pour lancer ces procédures, le conseil municipal désigne les membres qui siégeront à la commission de location :

Sont désignés à l'unanimité : Jean-Claude ROHMER – Hubert HURSTEL – Denis OTT – Pascal VETTER.

Clôture de la séance à 20h30.